



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E35425

VALABLE JUSQU'AU 04/06/2026

ÉDITÉ LE

03/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1979

Forme juridique : SARL

Capital : 120 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PAU

Siret : 316 068 600 00030

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 7107351

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 41609414F 0004 / 001

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 41609414F 0004 / 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2025

Raison sociale : BOURG FRERES

ROUTE DE BORDEAUX
64121 SERRES-CASTET

Téléphone : 05 59 33 77 71

Portable : 06 74 78 01 20

Fax :

Site Internet : <http://www.bourg-freres.fr>

E-mail : sonia.bourg@bourg-freres.fr

Responsabilité légale :

BOURG SONIA CO-GÉRANT / BOURG DENIS CO-GÉRANT

Effectif moyen : 58

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	11/04/2024
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/04/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	05/06/2024
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/04/2024
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	05/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.